

**COMMISSION DES CENTRES CULTURELS  
DIRECTION DES CENTRES CULTURELS**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2011**



Présentation publique du 18 avril 2012  
Centre Culturel du Brabant Wallon



Commission des Centres culturels



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



# 1. LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS

## 1.1. BILAN 2011 – GESTION ADMINISTRATIVE

En juillet 2011, la Communauté française a changé d'appellation pour devenir la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sein de la FWB, dans l'organigramme de l'Administration générale de la Culture, la Direction des Centres culturels (DCC) est directement rattachée à la Direction générale de la Culture<sup>1</sup>.

### 1.1.1. L'EQUIPE

La composition de l'équipe de la Direction des Centres culturels a connu un mouvement en 2011 : le départ de Claire Gerrits, à laquelle a succédé Adeline Wautelet (avec vacance du poste durant 6 mois).

5 agents ETP assurent les fonctions suivantes :

- Sophie LEVÊQUE : coordination
- Claire GERRITS (jusqu'au 31/03/2011)  
Adeline WAUTELET (depuis le 17/10/2011) : secrétariat de la 3C, contrats-programmes, communication
- Dany HAULOTTE : gestion budgétaire, non-marchand
- Marie-Françoise ROVILLARD : subventions extra et équipement, ORUA
- Muriel VERMEEREN : subventions ordinaires, comptabilité extraordinaire

En 2011, l'équipe a presté 904 jours ouvrables (jours/personne : J/P), contre 988 en 2010 et 980 en 2009.

Célia DEHON, étudiante en 2<sup>ème</sup> master en gestion culturelle à l'ULB, a effectué un stage au sein de la DCC du 3 octobre 2011 au 3 février 2012.

### 1.1.2. L'INSPECTION DE LA CULTURE : L'INTERLOCUTEUR TERRITORIAL

Le Service général d'Inspection de la Culture continue à être un précieux allié de la Direction des CC en assurant tant le contrôle général que l'accompagnement de terrain des Centres culturels reconnus.

Luc CARTON est l'Inspecteur-référent pour l'évaluation et les Centres culturels.

En 2011, le Service général de l'Inspection de la Culture s'est vu renforcé par l'arrivée d'Azita BANAI, Vincent BERTHOLET, Philippe PEPIN et Catherine STILMANT. Une nouvelle répartition des ressorts territoriaux des Inspecteurs a pu être annoncée.

2011 a vu le lancement des Assises du développement culturel territorial, initiées par le Cabinet de Madame la Ministre Fadila Laanan et mises en œuvre par le Service général d'Inspection de la Culture. Les séances inaugurales des Assises ont eu lieu pour Bruxelles le 19 février, l'arrondissement de Namur le 14 mai, celui de Thuin le 15 septembre, et le Luxembourg le 15 décembre. Ces séances ont été suivies de la mise en place de groupes de travail.

Enfin, les nouveaux représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des instances des Centres culturels ont été nommés par la Ministre en décembre 2011. Il s'agit de l'Inspecteur et de l'Inspecteur-Directeur des ressorts concernés ou d'agents de la DCC (pour un échantillon de 15 CC).

---

<sup>1</sup> voir l'organigramme actualisé de l'Administration générale de la Culture sur [www.culture.be](http://www.culture.be) (menu gauche « Nos services »)

### 1.1.3. FORMATIONS

L'équipe de la DCC a pu bénéficier, au cours de l'année 2011, de formations en :

- accueil téléphonique (3 J/P)
- management et gestion d'équipe (5 J/P)
- entraînement mental (4 J/P)
- contexte institutionnel de la Communauté française (1 J/P).

### 1.1.4. CADRE D'AUTO-EVALUATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (CAF)

Deux agents de la Direction ont participé à la démarche « CAF » organisée pour le Service des Affaires générales et le Service Emploi et Formation de la DG Culture, la cellule stratégique et les services de l'AG Culture et la Direction des Centres culturels (6 demi-journées de septembre à novembre 2011 soit 6 J/P).

## 1.2. BILAN 2011 – MISSIONS DE LA DCC

Les missions de la Direction des Centres culturels sont restées les mêmes que les années précédentes. En revanche, l'actualité du secteur a modifié la place relative prise par chacune de ces missions.

### 1.2.1. RECONNAISSANCES ET CONTRATS-PROGRAMMES

« [La DCC] gère les procédures de reconnaissance et les contrats-programmes (y compris l'accompagnement de leur élaboration et leur évaluation) des 115 Centres culturels reconnus en application du décret du 28 juillet 1992 modifié par le décret du 10 avril 1995 » : cette mission n'aura pas occupé le premier plan des activités de la DCC en 2011.

#### 1.2.1.1. Trains de renouvellement des contrats-programmes

On se rappellera en effet que la grande majorité des contrats-programmes (99 sur 115) ont été renouvelés en 2009 ; suivis d'un second train plus réduit de renouvellements en 2010 (11 contrats-programmes).

Seuls 5 contrats-programmes ont été renouvelés pour la période 2011-2014 (voir la partie 2 : bilan de la 3C, p.13) : Ittre, Jodoigne, Remicourt, Thuin et Waremmé.

#### 1.2.1.2. Report des échéances (avenants)

En mars 2011, la Ministre annonçait le report des échéances des contrats-programmes 2009-2012. Des avenants 2013 ont été proposés à la signature des partenaires pour les 99 Centres culturels concernés.

Un avenant 2014 a d'ores et déjà été annoncé par la Ministre le 24 janvier 2012. Cet avenant aura pour effet d'aligner la totalité des contrats-programmes sur l'échéance du 31 décembre 2014.

#### 1.2.1.3. Réaffirmation du moratoire sur les nouvelles reconnaissances

Par note datée du 21 octobre 2011, la Ministre communiquait à l'administration "que, dans l'attente de la finalisation du nouveau décret et de sa mise en application, le moratoire décidé en 2006 sur la reconnaissance de nouveaux centres culturels est toujours d'application. Il n'y a dès lors pas lieu d'instruire de nouvelles demandes, ni de les soumettre à la Commission des Centres culturels afin, d'une part, d'éviter aux structures demanderesse un investissement inutile, et d'autre part, de ne pas anticiper les prescrits de l'avant-projet de décret."

## 1.2.2. GESTION DES SUBVENTIONS

« [La DCC] assure le suivi des subventions ordinaires, emploi, extraordinaires, équipement des Centres et le contrôle de leur utilisation (analyse des bilans, comptes et budgets) ».

### 1.2.2.1. La gestion des dossiers des Centres culturels « nominatifs » (hors décret de 1992)

Outre les 115 Centres culturels reconnus en Communauté française dans le cadre du décret du 28 juillet 1992, la Direction était compétente, en 2011 encore, pour le suivi des dossiers de 4 autres Centres culturels inscrits nominativement au budget de la Communauté française : les Halles de Schaerbeek, le Botanique, le Palais des Beaux-Arts de Charleroi et le Manège.Mons<sup>2</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Service général des Arts de la Scène et le Service du Multidisciplinaire de la Direction générale se partagent dorénavant la compétence de ces institutions<sup>3</sup>. L'imputation budgétaire de leurs subventions sort de l'enveloppe du programme 2 de la D.O.20 « Centres culturels ».

### 1.2.2.2. Fonds Ecureuil

47 Centres culturels ont pu bénéficier en 2011 du Fonds Ecureuil, avance sur la subvention proméritée en 2011, versée dans les premiers jours de janvier. En 2012, ils ont été 65.

### 1.2.2.3. Retard du versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de subvention

Pour les 68 Centres culturels ne bénéficiant pas du FE, 2011 aura malheureusement été une année record en ce qui concerne la date de versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la subvention ordinaire. Ce versement doit intervenir, selon les termes de l'article 9 de l'Arrêté du 22 juillet 1996, dans le courant du premier trimestre de l'année. En 2011, il est intervenu fin juin. Les raisons du retard ont été assumées conjointement par la Ministre Fadila Laanan et le Ministre du Budget André Antoine, dont l'accord n'a pu être obtenu que très tardivement.

### 1.2.2.4. Budget initial du programme

En 2011, le programme 2 de la D.O.20 « Centres culturels » présentait un budget initial de 24.669.000€, contre 24.400.000€ en 2010. On observait donc une légère progression (+269.000€) par rapport à l'initial 2010.

### 1.2.2.5. Subventions de fonctionnement (voir annexe n°4)

L'enveloppe consommée par les subventions ordinaires en 2011 est de 16.789.812,94€. Les subventions de fonctionnement des Centres culturels ont été indexées de 1,8% en 2011.

Les autres majorations ont été les suivantes :

- Centre culturel de Thuin : montée en catégorie 1 ; augmentation de +24.800€.
- Centre culturel de Farcennes : fin de période probatoire<sup>4</sup>, reconnaissance en catégorie 3 ; complément de +12.400€.
- Centre culturel de Welkenraedt : évaluation intermédiaire favorable<sup>5</sup>, octroi de la subvention complémentaire phasée de +12.400€ (accès à la catégorie 1++).
- Centre culturel régional de La Louvière : intégration à la subvention ordinaire, par avenant au contrat-programme, de la subvention de l'ex-agence de développement

<sup>2</sup> en cogestion avec le Service général des Arts de la Scène et le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène.

<sup>3</sup> lire le rapport d'audit de la Cour des Comptes sur "le subventionnement des Centres culturels non soumis au décret du 28 juillet 1992", publié dans 22ème Cahier d'observations adressé par la Cour des Comptes au Parlement de la Communauté française, décembre 2010, pp. 47-82.

<sup>4</sup> Avis favorable de la 3C pour la reconnaissance en catégorie 3 du Centre culturel de Farcennes au terme de sa période probatoire (réunion du 24/03/2010).

<sup>5</sup> Réunion du 23/11/2011 de la 3C.

culturel territorial « Centritude », dans le but de clarifier les procédures administratives de gestion et de contrôle. +91.000€.

- Centre culturel régional de Charleroi : intégration à la subvention ordinaire, par avenant au contrat-programme, de la subvention de l'ex-agence de développement culturel territorial « Sambraisic » ainsi que de la subvention récurrente au projet « Quartiers Ouest », dans le but de clarifier les procédures administratives de gestion et de contrôle – soit +131.000€ au total.

#### 1.2.2.6. Subventions à l'emploi (accords du non-marchand)

Le montant consacré à l'emploi des Centres culturels en 2011 a été de 5.453.686,18€ (4.904.830,41€ pour la Wallonie et 548.855,77€ pour Bruxelles).

On constate une progression de 133.757,52€ par rapport à l'année 2010.

Dans le but d'une part de permettre le financement de l'emploi créé depuis le cadastre du 31 janvier 2005 et, d'autre part d'augmenter la quote-part du remboursement de la prime syndicale des travailleurs du secteur socioculturel, un accord du non-marchand pour les années 2010 et 2011 s'est conclu. Concrètement, cet accord s'est traduit par l'octroi d'une « prime exceptionnelle » aux travailleurs (pour 2010 et 2011) et d'une « subvention exceptionnelle 2011 pour l'actualisation de l'emploi » aux opérateurs socioculturels.

#### 1.2.2.7. ORUA et organisations fédératrices ou de coopération

L'allocation budgétaire réservée aux subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération a accueilli en 2011, en plus de l'ASTRAC et de l'ACC, la Concertation des Centres culturels bruxellois. Le budget de cette A.B. était en 2011 de 196.000€, soit +49,6% par rapport à 2010.

#### 1.2.2.8. Subventions extraordinaires (voir annexe n°5)

Le budget accordé aux aides extraordinaires pour les Centres culturels est resté stable : il est passé de 697.520€ en 2010<sup>6</sup> à 696.910,50€ en 2011. Le montant moyen des interventions a augmenté.

Pour la Wallonie, 55 demandes d'aide ont été déposées auprès de la DCC. 21 projets ont bénéficié d'une décision favorable de la Ministre, pour un montant total de 637.910,50€.

A Bruxelles, 9 projets ont été soutenus sur 10 demandes d'aide, le tout pour un montant total de 59.000€.

#### 1.2.2.9. Subventions à l'équipement (voir annexe n°6)

Pour l'année 2011, le budget octroyé aux Centres culturels en équipement a été de 153.528€.

27 demandes ont été introduites auprès de l'Administration ; 14 ont pu être honorées. Le nombre de demandes retenues pour cette année 2011 a diminué, mais le montant moyen des subventions (à 50%) a augmenté.

---

<sup>6</sup> Si l'on met de côté les 247.590,5€ de subventions extra 2010 imputées anticipativement sur les crédits 2009.

### 1.2.3. CHANTIER DE REVISION DU DECRET

*« [La DCC] mène une réflexion sur l'évaluation des pratiques du secteur, la législation, les enjeux, les missions, la couverture territoriale ; élabore les changements de législation avec les acteurs culturels (publics, associatifs et professionnels) et la Commission des Centres culturels. »*

Après la première phase de réflexion menée par la 3C à l'occasion de l'évaluation et du renouvellement des contrats-programmes, la Ministre avait constitué en 2010 un groupe de travail mixte composé de 6 représentants de l'Administration, 10 membres de la 3C et 7 (autres) responsables de Centres culturels<sup>7</sup>. Ce groupe s'était réuni à 7 reprises de janvier à mai 2010. Il a clôturé ses travaux le 19 janvier 2011 (14 personnes soit 7 J/P, à Huy).

⇒ Mobilisation sur les 7 réunions de 2010 : 133 J/P.

Le chantier de révision du décret de 1992, annoncé dès 2008, a largement occupé l'agenda en 2011. Dans un premier temps, un groupe de travail composé de 4 membres du Cabinet, de 5 agents de l'administration, d'un représentant de l'OPC ainsi que du Président de la 3C, se sont réunis à quatre reprises les 6/4, 25/5, 8/6 et 21/6.

Le groupe s'est élargi à des représentants de la 3C, de l'ASTRAC et de l'ACC à partir de septembre (soit 17 personnes) pour 6 réunions de travail les 2/9, 23/9, 7/10, 21/10, 25/11 et 23/12.

La note de base adoptée en septembre par ce groupe de travail élargi a à son tour structuré le travail de 4 sous-groupes :

- sous-groupe « mission de base » : 8 réunions les 20/9, 3/10, 19/10, 8/11, 22/11, 7/12, 9/12 et 21/12
- sous-groupe « scènes et spécificités » : 3 réunions (3/11, 17/11, 6/12)
- sous-groupe « équilibre institutionnel » : 5 réunions (7/10, 19/10, 8/11, 22/11, 15/12)
- sous-groupe « une administration décloisonnée » : 5 réunions (18/10, 25/10, 8/11, 22/11, 20/12).

⇒ Mobilisation des groupes de travail vers une révision du décret en 2011 :

- 49 intervenants soit : 5 membres du Cabinet + 22 agents de l'administration + 5 membres de la 3C + 17 autres représentants du secteur des Centres culturels ;
- 31 réunions (d'une demi-journée chacune) ;
- 170 J/P (hors groupes de travail restreints et travail de rédaction des pièces à casser) dont 30 pour la DCC et 70 pour les représentants du secteur (y compris les membres de la 3C).

### 1.2.4. SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS

Cette mission a bien évidemment pâti de la vacance du poste de Claire Gerrits avant son remplacement par Adeline Wautelet.

Elle a cependant continué à être assumée, notamment grâce au renfort ponctuel de notre collègue du SGIC-Namur, Marie-Ophélie Baeken, et le retard cumulé a pu être résorbé par Adeline depuis la mi-octobre 2011.

---

<sup>7</sup> Justine Dandoy, Carine Dechaux, Frédéric Maréchal, Pascale Pierard, Alain Thomas, Marylène Toussaint, Corinne Vanvolsem

## 1.2.5. PARTENARIATS, ASSOCIATIONS FEDERATIVES, RESEAUX

« [La DCC] travaille en partenariat avec les associations fédérant les Centres culturels »

### 1.2.5.1. ORUA : ACC et ASTRAC<sup>8</sup>

La DCC a poursuivi en 2011 son travail en partenariat avec les 2 organisations représentatives des utilisateurs agréées.

La DCC a notamment été présente aux réunions-rencontres organisées par l'ACC à Tournai (12/01), Sambreville (28/01), Huy (09/02), Etterbeek (16/02), Soignies (02/03), Court-Saint-Etienne (16/3), Verviers (27/04), Bertrix (11/05) ; ainsi qu'aux Journées professionnelles de l'ASTRAC à la Marlagne les 27 janvier et 12 mai 2011.

2011 a été l'année de la conclusion de la première convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ASTRAC. Signée le 12 septembre 2011 et portant sur les années 2011 à 2014, elle prévoit une subvention de 45.000€ en faveur de l'ASTRAC.

### 1.2.5.2. Autres organisations fédératives

La DCC reste compétente pour des organisations fédératives telles que Culture.wapi, la coordination culturelle de l'arrondissement de Liège et la Concertation des Centres culturels bruxellois (CCCB). En 2011, une convention a été signée entre la Fédération Wallonie Bruxelles et la CCCB pour une durée de quatre ans. Des contacts permanents sont maintenus avec ces organisations.

### 1.2.5.3. Réseaux

La DCC tente de participer aux initiatives de structuration de réseaux professionnels, thématiques ou sectoriels. Elle a par exemple été représentée aux rencontres, séminaires et débats suivants :

- Semaine du cinéma documentaire (Tubize) le 4/6
- « Education permanente : enjeux et perspectives » (Ottignies) le 17/6
- Rencontre professionnelle Asspropro « La diffusion et l'aide à la création dans les Centres culturels - Ambitions, sens et conséquences de l'action » (la Marlagne) le 20/6
- « Partagez l'aventure des bibliothèques » (la Marlagne) le 19/9
- Table ronde sur la diffusion de la danse dans les CC (La Raffinerie) le 18/11
- Rencontre sur « La diffusion du court métrage vers le secteur non marchand » (Maison de la Culture de Namur) le 18/11

## 1.2.6. CONTACTS AVEC LES CC ET LEURS PARTENAIRES ; COMMUNICATION

« [La DCC] est l'interlocuteur administratif des CC<sup>9</sup> (asbl) et des pouvoirs publics associés dans leur gestion (Communes, Provinces, Ccof). »

### 1.2.6.1. Site internet

Le site [www.centresculturels.cfwb.be](http://www.centresculturels.cfwb.be) a été mis en ligne en novembre 2010.

Il reprend des informations signalétiques sur le secteur, un répertoire cartographié des CC reconnus, une rubrique administrative détaillant les différentes procédures à suivre pour l'introduction des dossiers par les opérateurs ; une bibliothèque de référence et des actualités.

<sup>8</sup> ACC : Association des Centres culturels ; ASTRAC : Association des travailleurs des Centres culturels de la Communauté française.

<sup>9</sup> Le présent rapport utilisera l'abréviation « CC » pour « Centre(s) culturel(s) ».

Le site a attiré 8580 visiteurs sur l'année 2011 pour un total de 12552 visites. Le taux de fréquentation du site a augmenté de + 46,37% entre janvier 2011 et décembre 2011. On observe un pic de fréquentation les jours suivants l'envoi de l'infolettre de la DCC.

1.2.6.2. Infolettre

Une lettre électronique mensuelle est envoyée depuis mars 2011 (9 éditions en 2011, une seule lettre pour les mois de juillet/août) aux adresses génériques des CC, aux animateurs-directeurs, aux membres de la 3C, aux collègues du Ministère ainsi qu'aux personnes qui s'inscrivent à la liste de diffusion.

La lettre, rebaptisée « CCactus » depuis novembre 2011, est aujourd'hui diffusée vers 267 adresses.

1.2.6.3. Rencontres avec le secteur (16 J/P pour la DCC)

Des moments privilégiés de rencontres individuelles avec les Centres culturels sont organisés autant que possible.

En 2011, des visites sur place ont eu lieu à Andenne (25/3), Ans (23/8), Arlon (30/5 + 24/10), Chapelle-lez-Herlaimont (5/8), Gerpinnes (17/1), Marchin (11/2), Morlanwelz (6/9), Lessines (5/5), Leuze (25/2), Remicourt (17/8), Rochefort (18/8), Sivry (31/3), Stavelot (18/1), Tournai (2/12) et Viroinval (2/8) ; ainsi que des rencontres avec les Centres culturels en demande de reconnaissance à Herstal (28/10) et Nivelles (16/3 + 15/7).



## **2. LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS**

### **2.1. PRESENTATION**

Le décret du 10 avril 2003 a redéfini et harmonisé le fonctionnement et les missions de l'ensemble des instances d'avis dans le secteur culturel. En juin 2006, la 3C, sous sa forme actuelle, a été établie. Par rapport à l'ancienne 4C (Commission consultative des Centres culturels), la composition a été modifiée : de 30 membres, la Commission est passée à 26. Les catégories de membres ont aussi changé, en faveur notamment d'une plus large représentation des professionnels du secteur.

La Commission des Centres culturels, dite 3C, formule tout avis, recommandation ou proposition sur les politiques menées dans le secteur des Centres culturels, ainsi que sur la reconnaissance, le classement en catégories, le déclassement, le retrait de reconnaissance et la suspension de l'octroi de subventions aux Centres culturels.

La première réunion de la 3C s'est tenue le 17/10/2007.

En 2011, la 3C a tenu 11 réunions.

Elle entame en 2012 sa cinquième année de fonctionnement.

### **2.2. 2011 : LES GRANDES LIGNES**

Durant l'année 2011, la part la plus importante des réflexions et débat de la 3C a porté sur le chantier de réforme du décret du 28 juillet 1992.

Outre ce chantier, on peut distinguer quelques thèmes importants qui ont jalonné l'année 2011 de la 3C :

- la présentation publique de son rapport d'activité 2010 le 28 avril 2011 à Ath ;
- l'analyse de 2 demandes de renouvellement de contrats-programmes ;
- l'examen de 12 évaluations à mi-parcours de contrats-programmes en cours ;
- les Centres culturels hors décret.

## **3. COMPOSITION ACTUELLE DE LA 3C**

### **3.1. MEMBRES**

L'article 68 de l'arrêté du 23/06/2006 définit la composition de la Commission des Centres culturels. Les arrêtés du 27/07/2007, 19/02/2009, 19/07/2010, du 13/09/2010 et du 22/07/2011 en nomment les membres effectifs et suppléants, après appels à candidatures et pour un mandat d'une durée de cinq ans.

Actuellement<sup>10</sup>, la 3C compte 24 membres effectifs et 7 membres suppléants répartis comme suit :

- a) Quatre experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans l'un des domaines suivants :
- a) les arts de la scène ;
  - b) les arts plastiques et arts visuels ;
  - c) les lettres et le livre ;
  - d) l'audiovisuel et le cinéma ;
  - e) l'information et la lecture publique ;
  - f) l'enfance et la jeunesse ;
  - g) l'expression et la créativité ;
  - h) l'éducation permanente ;

---

<sup>10</sup> En date du 23/02/2011.

- i) le patrimoine et les langues ;
- Christian BOUCQ
  - Matteo SEGERS
  - Sylvie NAWASADIO
  - Nadège ALBARET
- SUPPLEANTS : 2 postes vacants.*
- b) Six professionnels exerçant la fonction d'animateurs-directeurs dans un Centre culturel reconnu :
- Thierry VAN CAMPENHOUT (Centre culturel "Jacques Franck" à Saint Gilles)
  - Philippe DEMAN (Maison de la Culture de Tournai, Centre culturel régional)
  - Olivier VAN HEE (Centre culturel régional du Brabant wallon)
  - Marc BAEKEN (Centre culturel régional de Dinant)
  - Lucien BAREL (Centre culturel "Les Chiroux" à Liège)
  - Engelbert PETRE (Maison culturelle d'Ath, Centre culturel régional)
- SUPPLÉANTS: Pierre STEMBERT et 2 postes vacants.*
- c) Dix experts justifiant leur compétence ou leur expérience dans le domaine culturel et issus :
- des services culturels des différentes Provinces francophones :
    - Sigrid HERREMAN (Brabant wallon) – *SUPPLEANT : Véronique BIDOUL*
    - Jacques LANOTTE (Hainaut) – *SUPPLEANT : Olivier FIEVEZ*
    - / (Liège) : EFFECTIF vacant – *SUPPLEANT : vacant*
    - / (Luxembourg) : EFFECTIF vacant – *SUPPLEANT : vacant*
    - Myriam GOUMET (Namur) – *SUPPLEANT : vacant*
  - des services culturels de la COCOF :
    - Philippe LEGRAIN (Bruxelles) – *SUPPLEANT : Janine LEDOCTE*
  - d'un conseil d'administration de Centre culturel local ou régional reconnu :
    - Didier CAILLE (CC de Braine-le-Comte) – *SUPPLEANT : vacant*
    - Marie-Christine PIRONNET (CCR de Verviers) – *SUPPLEANT : vacant*
  - de L'Union des Villes et Communes de Wallonie :
    - Sylvie SMOOS – *SUPPLEANT : vacant*
  - de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles Capitale :
    - Marc THOULEN – *SUPPLEANT : Robert PETIT*
- d) Un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers : *Anaïs DEVILLE – SUPPLEANT vacant.*
- e) Deux représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives dans le secteur des Centres culturels :
- ACC : EFFECTIF vacant<sup>11</sup> – *SUPPLEANT : vacant*
  - ASTRAC : Michel GELINNE – *SUPPLEANT : vacant*
- f) Quatre représentants de tendance idéologiques et philosophiques :
- Claude FAFCHAMPS (PS) – *SUPPLEANT : vacant*
  - Luc DECHARNEUX (MR) – *SUPPLEANT : vacant*

<sup>11</sup> Dans l'attente de la désignation du membre effectif pour l'ACC, Pascal DUPONT est invité permanent à la 3C en remplacement de Paul GUISEN, démissionnaire en janvier 2012.

- Jean-François MITSCH (ECOLO) : *SUPPLEANT* : *Paul FAUCONNIER*
- Corinne VAN VOLSEM (CDH) – *SUPPLEANT* : *Michel COHEN*

### **3.2. OBSERVATEURS ET INVITES**

La 3C compte en tant qu'observateurs plusieurs membres de l'Administration :

André-Marie PONCELET, Administrateur général de la Culture;

Christine GUILLAUME, Directrice générale de la Culture ;

Freddy CABARAUX, Directeur général adjoint, Responsable du Service général de l'Inspection de la Culture ;

Luc CARTON : Inspecteur référent pour le secteur ;

Sophie LEVÊQUE, Responsable de la Direction des Centres culturels ;

Adeline WAUTELET, qui assure le secrétariat de la Commission.

Les représentants du Cabinet de la Ministre sont également invités aux réunions :

Gilles DOUTRELEPONT, Directeur de Cabinet

Pol MARESCHAL, Conseiller Cellule Culture.

## **4. CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DE LA 3C EN 2011**

La 3C a connu un nombre important de changements au cours de l'exercice 2011.

Suite au 5<sup>ème</sup> appel à candidatures pour les instances d'avis, de nouveaux membres ont rejoint la Commission en juin 2011 :

- Nadège Albaret a été désignée pour remplacer Roger Burton, démissionnaire en février 2011, en tant qu'expert d'un domaine culturel.
- Pierre Stembert a été nommé membre suppléant de la catégorie animateurs-directeurs.
- Myriam Goumet (Province de Namur) et Robert Carabin (Province de Liège) ont tous deux été nommés au titre d'expert représentant des Provinces. Deux nouveaux suppléants ont été désignés dans cette catégorie : Véronique Bidoul pour le Brabant wallon et Janine Le Docte pour la Cocof.  
Robert Carabin a démissionné de son mandat en novembre 2011. Le poste de suppléant étant vacant, la Province de Liège ne dispose plus de représentant au sein de la 3C.
- En ce qui concerne les représentants des tendances idéologiques et philosophiques, Claude Fafchamps (PS), Jean-François Mitsch (Ecolo) et Luc Decharneux (MR) voient leur mandat de membre effectif renouvelé. Pierre Erler, quant à lui, est remplacé par Corinne Van Volsem. Paul Fauconnier est désigné suppléant de Jean-François Mitsch.
- Alexis Moerenhout (CRIOC) a été désigné comme expert pour la défense des usagers avec Anaïs Deville comme suppléante.  
En septembre 2011, Anaïs Deville devient représentante effective du CRIOC suite à la démission d'Alexis Moerenhout.
- Michel Gelinne devient effectif en tant que représentant de l'ASTRAC en remplacement de Vincent Bertholet, démissionnaire en avril 2011 suite à son entrée en fonction comme inspecteur de la Culture en mai 2011.

Paulette Grandjean, représentante de la Province du Luxembourg, a adressé sa démission à l'Administration en octobre 2011. Dans l'attente de sa nomination officielle, Eric Gelhay est invité permanent de la 3C.

## 5. FONCTIONNEMENT

### 5.1. NOMBRE DE REUNIONS

La 3C établit son calendrier de réunion en fonction du nombre de dossiers à traiter. Tant pour l'analyse des 2 dossiers de demande de renouvellement de contrat-programme que pour celle des 12 évaluations à mi-parcours, elle a procédé selon le modus operandi mis en place depuis 2007.

2007	2 réunions :	le 17 octobre et le 18 décembre
2008	13 réunions :	le 25 janvier, le 27 février, le 16 avril, le 30 avril, le 19 mai, le 23 juin, le 10 septembre, le 23 septembre, le 7 octobre, le 21 octobre, le 12 novembre, le 25 novembre et le 3 décembre.
2009	17 réunions :	le 7 janvier, le 20 janvier, le 11 février, le 17 février, le 3 mars, le 18 mars, le 24 mars, le 31 mars, le 21 avril, le 28 avril, le 23 juin, le 8 septembre, le 22 septembre, le 20 octobre, le 10 novembre, le 23 novembre et le 16 décembre.
2010	10 réunions :	le 12 janvier, le 26 janvier, le 03 mars, le 24 mars, le 21 avril, le 11 mai, le 22 juin, le 29 septembre, le 20 octobre et le 23 novembre.
2011	11 réunions :	le 12 janvier, le 15 février, le 15 mars, le 6 avril, le 28 avril, le 7 juin, le 21 juin, le 20 septembre, le 19 octobre, le 08 novembre et le 22 novembre.

En 2011 :

→ Rythme de réunion : constant sur l'année (en moyenne 1 réunion par mois). Durée des réunions en 2011 : 9 demi-journées et 2 journées entières.

→ Ordres du jour : établis en fonction de l'affluence des dossiers, de leur recevabilité administrative et du calendrier des chambres d'avis du Service général de l'Inspection de la Culture.

→ 64 points inscrits aux ordres du jour, soit en moyenne 6 points par réunion.

→ 12 avis transmis à la Ministre.

### 5.2. PARTICIPATION DES MEMBRES

→ 11 membres présents en moyenne par réunion, soit un taux de participation moyen de 44 % (contre 46% en 2010).

→ Le taux de participation par catégorie de membres met en évidence une importante participation des représentants des ORUA de même que des professionnels exerçant la fonction d'animateur-directeur dans un Centre culturel reconnu.

## 6. AVIS RENDUS

### 6.1. AVIS FORMULES D'INITIATIVE OU A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LES POLITIQUES CULTURELLES MENEES DANS LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

*La Ministre a sollicité l'avis de la 3C sur :*

- les orientations, rôle et fonction de l'animateur-directeur et la place du Conseil culturel dans le cadre du chantier de réforme du décret du 28 juillet 1992 (réunion du 15/02/2011). La 3C s'est dite opposée à travailler sur des détails, aussi importants soient-ils, et ce, sans connaître le contexte général de la réforme.
- la question du calendrier et du planning de révision du décret (réunion du 15/02/2011).

La 3C a, de son côté, interpellé la Ministre sur :

- les Centres culturels hors décret.

La 3C s'est positionnée<sup>12</sup> vis-à-vis de l'annonce d'une éventuelle sortie du secteur des 4 Centres culturels nominatifs<sup>13</sup>. La 3C craint que l'on vide de sa substance la qualité et la raison d'être des CCR. Les membres redoutent que le retrait d'institutions majeures du programme Centres culturels n'ait un effet d'entraînement auprès de certains CCR. Le rôle laissé aux Centres culturels par le politique risque de ne plus constituer que le reliquat des fonctions non assumées par les institutions phares et, les fonctions de création et de diffusion pourraient elles aussi être amenées à sortir du décret sur les Centres culturels. Par ailleurs, le risque de décalage entre politiques de diffusion et politiques territoriales s'accroîtrait en laissant « s'échapper » les grandes scènes.

Enfin, la 3C a souhaité une protection de l'appellation « Centre culturel » que la Communauté française réserverait aux Centres culturels reconnus dans le cadre du décret du 28 juillet 1992.

## **6.2. AVIS FORMULES A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE CLASSEMENT EN CATEGORIES (RENOUVELLEMENT DES CONTRATS-PROGRAMMES)**

### **6.2.1. ÉCHEANCES**

En 2010, la 3C avait 16 contrats-programmes à analyser. Sur les 16 demandes, 14 ont abouti en 2010 dont trois avec démarrage du CP au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Ittre, Remicourt et Jodoigne).

Début 2011, il restait donc à la 3C l'analyse des demandes de renouvellement de contrats-programmes de 2 centres culturels concernés par différentes échéances :

- 1 contrat-programme arrivé à échéance au 30/06/2010 :

Centre culturel de Thuin<sup>14</sup> : (catégorie 2, demande de classement en catégorie 1)  
Le contrat-programme du CC de Thuin portera sur la période 2011-2014.

- 1 contrat-programme arrivé à échéance au 31/12/2010 :

Centre culturel de Waremme<sup>15</sup> (catégorie 2, demande de maintien en 2)

La Ministre a pris une décision favorable concernant le contrat-programme de Waremme, renouvelé pour la même période.

La procédure administrative du renouvellement des contrats-programmes, les critères de classement et principes de financement ont été identiques en 2009, 2010 et 2011.

### **6.2.2. DECISIONS**

La Ministre a suivi sans modification les 2 avis remis par la 3C :

- Le Centre culturel de Thuin a obtenu une montée de catégorie sous conditions<sup>16</sup>.
- Le Centre culturel de Waremme a obtenu sans condition un maintien de sa reconnaissance dans la catégorie acquise.

---

<sup>12</sup> Lors des réunions du 12/01/2011, du 15/03/2011, du 28/04/2011 et du 07/06/2011.

<sup>13</sup> Rapport du 13/12/2010, 22<sup>ème</sup> cahier d'observations adressé par la Cour des Comptes au Parlement de la Communauté française, Session, 2010-2011.

<sup>14</sup> Le dossier de Thuin a été analysé par la 3C en tout début d'année 2011 car la réunion du 21/12/2010 a été annulée pour cause d'intempéries. La décision ministérielle n'a pu être prise que le 25/02/2011.

<sup>15</sup> Idem, décision prise le 25/02/2011.

<sup>16</sup> Condition = condition à réaliser après la signature du contrat-programme, durant le courant de la période couverte.

En annexe 7 : tableau de suivi administratif des contrats-programmes (liste des dossiers examinés, par ordre alphabétique : nom du Centre culturel, localité, ancienne échéance, catégorie de classement avant renouvellement, catégorie de classement attendue, rapporteurs désignés, date de réunion de la 3C, avis de la 3C, décision de la Ministre, nouvelle échéance).

### **6.3. AVIS FORMULES A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE CLASSEMENT EN CATEGORIES (EVALUATIONS INTERMEDIAIRES, PERIODE PROBATOIRE)**

#### **6.3.1. ÉVALUATIONS INTERMEDIAIRES**

##### 6.3.1.1. Contexte

Le processus d'évaluation intermédiaire<sup>17</sup> relatif aux contrats programmes 2009-2012 n'avait abouti en 2010 que pour 9 dossiers sur 19. Le renouvellement des contrats-programmes 2010-2013, quant à lui, avait été accordé sous réserve<sup>18</sup> pour 2 Centres culturels locaux.

Dès lors, en 2011, la 3C avait 12 évaluations à mener. Celles-ci ont été inscrites à l'ordre du jour de la 3C et le déroulement des débats a été identique à celui des demandes de renouvellement de contrat-programme (avis de l'Inspection, de la Province, débat et prise d'avis). La 3C n'a par contre pas désigné de rapporteur.

On a pu constater que deux situations distinctes invitaient à deux types de vérifications :

- une vérification de forme : évaluation des remarques ou conditions formulées au moment du renouvellement du contrat-programme ;
- une vérification de fond : évaluation qualitative de conditions liées à l'action et à la politique culturelle d'un Centre culturel.

##### 6.3.1.2. Résultats

12 évaluations ont abouti avec :

- avis favorable à la poursuite du contrat-programme : 5 dossiers (Engis, Genappe, Lessines, Namur et Sivry)
- avis favorable avec recommandation de suivi et de vigilance par l'Inspection : 2 dossiers (Beauraing et Frameries)
- avis favorable avec conditions, recommandation de suivi et de vigilance par l'Inspection et identification de risque : 3 dossiers (Hastière, Beau Canton et Charleroi)
- avis favorable sur les conditions mais proposition de mise en demeure relative à un non-respect de ses engagements par le Centre culturel : 1 dossier (Verviers)
- Tournai : la 3C a pris connaissance de l'évaluation mais n'a pas rendu d'avis (21/06/11)

##### 6.3.1.3. Cas particulier du Centre culturel régional de Charleroi

S'agissant du dossier du CCR de Charleroi, la Ministre avait demandé qu'une évaluation soit menée début 2010 précisément. Après que deux rapports d'Inspection aient été successivement présentés à la 3C le 03/03/2010 et le 22/06/2010, la 3C a constaté que les conditions émises par la Ministre lors du renouvellement du contrat-programme n'étaient pas remplies. Entretemps, l'administration a été dans l'obligation de mettre en demeure l'institution<sup>19</sup> et la Ministre a accepté que l'évaluation soit reportée au 31/12/2010, dernier délai. Le dossier a été mis à l'ordre du jour de la 3C du 21/12/2010 mais la réunion a dû être reportée<sup>20</sup> au 12/01/2011.

---

<sup>17</sup> Evaluation à mener à mi-parcours du contrat-programme.

<sup>18</sup> Le renouvellement du contrat-programme est assorti de conditions formelles à réaliser avant la signature du contrat-programme.

<sup>19</sup> Cette mise en demeure visait la mise en conformité des instances avec les prescrits du décret du 28 juillet 1992 et plus particulièrement les points 4° et 5°, portant sur la composition du conseil d'administration et du conseil culturel.

<sup>20</sup> Pour cause d'intempéries.

Après la présentation du rapport d'Inspection du 12/01/2011, la 3C a constaté, une fois de plus, que le Centre culturel ne remplissait pas les conditions émises lors du renouvellement du contrat programme. La 3C a donc proposé à la Ministre la poursuite du contrat-programme uniquement si 4 conditions étaient rencontrées avant le 30 juin 2011. Lors de la réunion du 07/06/2011, l'Inspection et la 3C ont relevé des difficultés persistantes. Une nouvelle mise en demeure a été envisagée.

En date du 05/07/2011, la Ministre a considéré que le Centre culturel régional de Charleroi remplissait dorénavant l'ensemble des conditions émises lors du renouvellement de son contrat-programme en catégorie 1. Elle a cependant invité par courrier l'Eden et le Palais des Beaux-Arts à mettre en œuvre le recrutement nécessaire<sup>21</sup> pour disposer de deux directions distinctes et autonomes.

En annexe 8 : tableau de suivi administratif des périodes probatoires et évaluations intermédiaires (liste des dossiers examinés, par ordre alphabétique : nom du Centre culturel, localité, catégorie de classement au 1/1/2012, date de réunion de la 3C, avis de la 3C, décision de la Ministre si connue).

---

<sup>21</sup> Fabrice Laurent a été engagé le 28/2/2012 comme animateur-directeur de l'Eden. Pierre Bolle conserve la direction du PBA.

## 7. PERSPECTIVES

En janvier 2012, la Ministre s'adressait au secteur en l'invitant à la prudence budgétaire et actualisait le calendrier d'adoption du futur décret.

Le nouveau calendrier reporte de six mois l'entrée en vigueur du décret, annoncée initialement (en mars 2011) comme devant intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sa mise en application est désormais prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un an plus tard que prévu, de manière à offrir au futur décret le temps nécessaire à sa maturation, et aux Centres culturels celui de s'adapter à la nouvelle réglementation dans la perspective du renouvellement de leur contrat-programme. Ce report se traduira notamment par la prorogation par avenant des contrats programmes en cours jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans le but d'anticiper l'adaptation des Centres culturels à ce nouveau décret, la Ministre a décidé de prendre une circulaire interprétative de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1996, relatif aux conditions de reconnaissance et de subventions des Centres culturels. Il s'agit ici d'un rappel des fondamentaux du décret de 1992 à la lumière des travaux actuels. Cette circulaire permettra aux opérateurs de s'approprier les termes du nouveau décret et donc d'être mûrs pour l'arrivée de celui-ci.

La 3C espère prendre part autant que possible à l'élaboration de la circulaire ministérielle ainsi qu'à la suite du chantier de réforme du décret.



## ANNEXES

Le bilan des activités 2007-2009 et le bilan des activités 2010 de la 3C ainsi que tous les documents légaux cités en référence dans le présent dossier sont disponibles sur le site de la Direction des Centres culturels : [www.centresculturels.cfwb.be](http://www.centresculturels.cfwb.be)

Huit annexes reprenant des données de suivi administratif, de classement et de subventionnement sont jointes au présent rapport :

- 1) Evolution des subventions octroyées aux Centres culturels entre 2004 et 2011
- 2) Tableau d'évolution du budget du secteur
- 3) Structure du secteur en 2011
- 4) Répertoire 2011 des Centres culturels (catégories de classement et subventions, échéance du contrat-programme)
- 5) Subventions extraordinaires 2011
- 6) Subventions en équipement 2011
- 7) Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes analysés par la 3C en 2011
- 8) Tableau de suivi administratif des évaluations intermédiaires analysées par la 3C en 2011

# **TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>La Direction des Centres culturels.....</b>	<b>2</b>
1.1.	Bilan 2011 – Gestion administrative.....	2
1.1.1.	L'équipe.....	2
1.1.2.	L'Inspection de la Culture : l'interlocuteur territorial .....	2
1.1.3.	Formations.....	3
1.1.4.	Cadre d'auto-évaluation de la fonction publique (CAF).....	3
1.2.	Bilan 2011 – missions de la dcc.....	3
1.2.1.	Reconnaisances et contrats-programmes.....	3
1.2.1.1.	Train de renouvellement des contrats-programmes.....	3
1.2.1.2.	Report des échéances (avenants).....	3
1.2.1.3.	Réaffirmation du moratoire sur les nouvelles reconnaissances.....	3
1.2.2.	Gestion des subventions.....	4
1.2.2.1.	La gestion des dossiers de Centres culturels nominatifs.....	4
1.2.2.2.	Fonds Ecureuil.....	4
1.2.2.3.	Retard du versement de la 1ère tranche de subvention.....	4
1.2.2.4.	Budget initial du programme.....	4
1.2.2.5.	Subventions de fonctionnement.....	4
1.2.2.6.	Subventions à l'emploi (accords du non-marchand).....	5
1.2.2.7.	ORUA et organisations fédératrices ou de coopération.....	5
1.2.2.8.	Subventions extraordinaires.....	5
1.2.2.9.	Subventions à l'équipement.....	5
1.2.3.	Chantier de révision du décret.....	6
1.2.4.	Secrétariat de la Commission des Centres culturels.....	6
1.2.5.	Partenariats, associations fédératives, réseaux.....	7
1.2.5.1.	ORUA : ACC et ASTRAC.....	7
1.2.5.2.	Autres organisations fédératives.....	7
1.2.5.3.	Réseaux.....	7
1.2.6.	Contacts avec les CC et leurs partenaires ; communication.....	7
1.2.6.1.	Site internet.....	7
1.2.6.2.	Infolettre.....	8
1.2.6.3.	Rencontre avec le secteur.....	8
<b>2.</b>	<b>La Commission des Centres culturels.....</b>	<b>9</b>
2.1.	Présentation.....	9
2.2.	2011 : les grandes lignes.....	9
<b>3.</b>	<b>Composition actuelle de la 3c.....</b>	<b>9</b>
3.1.	Membres.....	9
3.2.	Observateurs et invités.....	11
<b>4.</b>	<b>Changements intervenus dans la composition de la 3C en 2011.....</b>	<b>11</b>
<b>5.</b>	<b>Fonctionnement.....</b>	<b>12</b>
5.1.	nombre de réunions.....	12
5.2.	Participation des membres.....	12
<b>6.</b>	<b>Avis rendus.....</b>	<b>13</b>
6.1.	avis formulés d'initiative ou à la demande du Gouvernement sur les politiques.....	13
	culturelles menées dans le secteur des centres culturels.....	13
6.2.	avis formulés à la demande du gouvernement sur la reconnaissance et le classement.....	13
	en catégories (renouvellement des contrats-programmes).....	13
6.2.1.	Échéances.....	13
6.2.2.	Décisions.....	14
6.3.	Avis formulés à la demande du Gouvernement sur la reconnaissance et le classement.....	14
	en catégories (évaluations intermédiaires, période probatoire).....	14
6.3.1.	Évaluations intermédiaires.....	14
6.3.1.1.	Contexte.....	14
6.3.1.2.	Résultats.....	14
6.3.1.3.	Cas particulier du Centre culturel régional de Charleroi.....	15
<b>7.</b>	<b>Perspectives.....</b>	<b>16</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>